

C'est avec inquiétude que le Député Hervé FERON note la mise en sursis du Programme Européenne d'Aide aux plus Démunis (PEAD) et les difficultés de parvenir au niveau européen à un accord satisfaisant pour y trouver une issue positive.

En effet, le PEAD, créé en 1987 par Jacques Delors, est menacé. Cependant, les associations qui contribuent à la lutte contre l'exclusion et à la distribution de l'aide alimentaire en dépendent fortement, à l'instar des Restaurants du Cœur qui lancent actuellement leur 28e campagne pour répondre à des besoins plus que jamais réaffirmés. Aujourd'hui, le PEAD profite à 18 millions de personnes dans 20 pays de l'UE. Parmi les principaux bénéficiaires, on retrouve la Pologne, l'Italie, ou encore la France. Sur les 480 millions d'euros dotant le PEAD en 2011, 72 millions ont été redistribués dans l'Hexagone, soit environ 130 millions de repas. Selon les quatre associations caritatives agréées pour recevoir l'aide européenne, cela représente un tiers des denrées alimentaires distribuées chaque année dans le pays. Si le PEAD a été maintenu provisoirement en 2012 et 2013, son avenir est sombre.

Soucieux de la pérennisation des moyens alloués par l'Europe, sociale et solidaire, aux personnes les plus fragiles, le Député s'inquiète du fait que la Commission européenne souhaite diminuer les montants de l'aide alimentaire à hauteur d'un milliard d'euros pour la période budgétaire 2014-2020, et de la prédation de certains Etats européens qui s'opposent au maintien du dispositif.

C'est ainsi que le Député adresse aujourd'hui une Question Ecrite à Monsieur le Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères, chargé des Affaires européennes, ainsi qu'à Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, chargée des Personnes Handicapées et de la Lutte contre l'Exclusion sur l'avenir du PEAD. Il tient à leur signifier son inquiétude et leur demande les mesures qui s'offriraient au Gouvernement pour que ce dossier demeure prioritaire et qu'une issue positive soit trouvée au plus vite.

Le député Hervé FERON exhorte les Ministres à soutenir sans condition le maintien d'une aide européenne dédiée, à la hauteur des enjeux pressants. Il leur demande également de bien vouloir préciser l'état des négociations européennes, tant dans les contours du nouveau dispositif que dans le montant des aides.



Hervé Féron à l'Assemblée Générale des Restos du Coeur, le 16 décembre dernier.

La Question Ecrite du député Hervé FERON, également adressée à Mme la Ministre déléguée aux Personnes Handicapées et à la Lutte contre l'Exclusion :

Monsieur Hervé Féron attire l'attention de M. le Ministre délégué auprès du Ministre des Affaires étrangères, chargé des Affaires européennes sur le Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD).

En effet, le PEAD, créé par Jacques Delors en 1987, est menacé. Cependant, à l'entrée de l'hiver, les Restaurants du Cœur notamment, qui lancent actuellement leur 28e campagne et qui sont malheureusement plus que jamais nécessaires, en dépendent fortement. Ainsi, la question de la pérennisation de l'aide alimentaire européenne, qui se pose depuis plusieurs mois, doit demeurer prioritaire et ne peut rester sans réponse.

Lors de la création du PEAD, il s'agissait d'utiliser les surplus de la Politique Agricole Commune (PAC) pour distribuer des repas aux plus démunis. Cependant, la Cour européenne de justice, saisie d'une plainte de l'Allemagne en 2011, avait jugé le dispositif obsolète. Initialement, le programme était en effet financé par les excédents agricoles. Mais devant leur fonte progressive, l'UE avait entrepris de financer, sur le budget de la PAC, l'achat de denrées alimentaires pour les plus démunis. Un dévoiement du système, selon la Cour, qui estimait que

l'effort relevait de politiques sociales plus qu'agricoles. Un groupe de sept pays réfractaires (Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas, République tchèque, Danemark, Suède et Autriche) s'était alors formé, exigeant la disparition du PEAD sous sa forme initiale.

Devant la mobilisation des dirigeants européens et du gouvernement français, un compromis franco-allemand a été signé le 14 novembre 2011. Le PEAD est maintenu provisoirement en 2012 et 2013, pour un budget d'environ 500 millions d'euros annuels. L'Allemagne a cependant émis une condition, souhaitant que le programme rattaché à la PAC disparaisse définitivement en 2014. L'Allemagne estime que l'aide alimentaire aux plus démunis est de la responsabilité de chaque état membre. Toutefois, le programme PEAD est fondamental et relativement peu cher car adossé sur un réseau associatif dense : il coûterait deux euros par citoyen européen et par an, pour une distribution de près de 150 tonnes de produits alimentaires.

Le projet de règlement budgétaire européen pour la période 2014-2020 prévoit une somme de 2,5 milliards d'euros allouée à l'aide alimentaire, tandis qu'elle s'élève actuellement à 3,5 milliards d'euros et que 4,5 milliards d'euros sont espérés, à l'heure où les besoins ne cessent d'augmenter. Il convient donc de repenser les financements et la participation pérennes de l'Union Européenne au programme d'aide aux plus démunis.

Aujourd'hui, le PEAD profite à 18 millions de personnes dans 20 pays de l'UE. Parmi les principaux bénéficiaires, on retrouve la Pologne, l'Italie, ou encore la France. Sur les 480 millions d'euros dotant le PEAD en 2011, 72 millions ont été redistribués dans l'Hexagone, soit environ 130 millions de repas. Selon les quatre associations caritatives agréées pour recevoir l'aide européenne, cela représente un tiers des denrées alimentaires distribuées chaque année dans le pays. C'est pourquoi le Collectif des banques alimentaires, la Croix-Rouge, les Restos du cœur et le Secours populaire ont appelé à la mobilisation pour « *sauver l'aide alimentaire européenne* ».

Pour ne prendre que l'exemple des Restaurants du Cœur, l'aide européenne représente 23% des repas distribués et 15% de ses ressources, selon son président. Durant la campagne précédente, 115 millions de repas avaient été distribués à 870.000 personnes. Il y a une quasi-certitude que ce seuil sera dépassé cette année encore : l'an dernier, c'était la cinquième augmentation consécutive, soit plus de 30% de hausse sur cinq ans. Les mères seules avec enfants représentent 40% des personnes accueillies, devant les personnes âgées et les jeunes.

Il semble au Député impératif de soutenir sans condition le maintien d'une aide européenne dédiée, à la hauteur des enjeux pressants. Ainsi, il lui demande les opportunités qui s'offrent au Gouvernement pour que ce dossier demeure prioritaire afin de pérenniser cette aide européenne essentielle pour de nombreux pays membres, qui garde un lien avec la Politique Agricole Commune, témoignant d'une Europe sociale et solidaire. Il lui demande de bien vouloir préciser l'état des négociations européennes, tant dans les contours du nouveau dispositif que dans le montant des aides.